



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

Ajaccio le 6 septembre 2012

Lettre de rentrée - Septembre 2012

OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS.
Année scolaire 2012-2013.

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2012-174

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2012, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire faite de réussites et de satisfactions professionnelles, et, plus particulièrement, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie de Corse et notamment aux enseignants stagiaires qui entrent dans le métier.

Cette lettre de rentrée rappelle les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficace et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2012-2013.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes nationales et académiques d'APSA concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Sera complétée en **annexe 4** et retournée **la fiche « Coordination » de chaque établissement avant le lundi 17 septembre (envoi par mel obligatoire).**

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS ainsi que de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

http://www.ac-corse.fr/EPS_20

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

Comme lors des années scolaires précédentes, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs et différents enseignants.

L'IA-IPR EPS



Alain COSTANTINI

Le Système Éducatif

La lettre à tous les personnels de l'éducation nationale (BO n°26 du 26 juin 2012) rappelle l'objectif fixé d'une refondation républicaine de l'École et d'une refondation de la République par l'École.

Une concertation nationale est en œuvre depuis le 10 juillet et jusqu'à la fin du mois de septembre. Cette concertation s'organise autour de 4 thèmes : la réussite scolaire pour tous ; les élèves au cœur de la refondation ; un système éducatif juste et efficace ; des personnels formés et reconnus.

Vous pouvez suivre l'évolution et participer à cette concertation au niveau national par l'intermédiaire de l'adresse : <http://www.refondonslecole.gouv.fr/>

Cette concertation a sa **déclinaison académique** et différents ateliers sont organisés entre le 12 et le 21 septembre.

La lettre à tous les personnels précise également les mesures de la rentrée 2012 en 18 thèmes portant sur l'école primaire, les évaluations, le socle commun de connaissances et de compétences, le collège, les lycées, l'enseignement des langues, le sport scolaire, les élèves en situation de handicap, le décrochage scolaire, l'éducation prioritaire, la carte scolaire, les internats, le numérique, la sécurité, l'autorité, l'évaluation des personnels et la formation initiale et continue des maîtres.

Le **Dossier de rentrée – Année scolaire 2012-2013** du Ministère de l'Éducation Nationale est consultable sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>

A l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid61272/annee-scolaire-2012-2013-dossier-de-rentree.html>

L'enseignement de l'EPS Principes généraux et réglementaires

Les horaires

- Cf. Lettre de rentrée 2010

Obligation

- Le **cours d'éducation physique et sportive**, au même titre que les autres disciplines, revêt un **caractère obligatoire** (Cf. Lettre de rentrée 2011).
- L'application et le respect des **programmes disciplinaires** du collège, du lycée général et technologique, de la voie professionnelle revêtent le même caractère obligatoire : notamment en ce qui concerne les activités physiques, sportives et artistiques (**APSA programmées** dans les établissements qui doivent être issues des **listes** nationales ou académiques. Seules les APSA dites d'établissement qui ont reçu l'aval de l'inspection pédagogique peuvent enrichir les programmations.
Ainsi, une APSA enseignée, n'ayant aucune reconnaissance institutionnelle, engage la responsabilité de l'établissement.

Sécurité

- Souvent oubliée des projets pédagogiques disciplinaires, **la circulaire n°2004-138 du 13 juillet 2004**, (BO n°32, du 9 septembre 2004), relative aux **Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire**, est la référence en matière d'organisation de l'enseignement et de prévention des risques potentiels. Sont précisés, notamment, la nature des risques, l'attention portée aux équipements sportifs et l'obligation de définir des règles (information, règlement intérieur, pratiques pédagogiques). Cette circulaire s'inscrit en continuité de la note de service de 1994.

La pratique pédagogique

L'enseignement de l'EPS nécessite simultanément la prise en compte, non négociable, du programme disciplinaire et l'inscription dans un contexte d'établissement, local et singulier.

Cet enseignement est plus complexe que la seule juxtaposition de 4, 5 ou 6 cycles d'APSA : il importe de le concevoir dans une temporalité multiple, celle du cycle, celle de l'année scolaire et celle plus longue d'un cursus de 4 ou 3 années (suivant qu'il se situe au collège ou au lycée), voire même un cursus de 7 années.

Les contenus transmis, les connaissances acquises et les compétences construites doivent **entretenir de réels liens** pour espérer offrir aux élèves une véritable instruction, éducation et

formation physique, sportive et artistique et ainsi viser **la finalité de l'EPS**, former un citoyen cultivé, lucide et autonome, physiquement et socialement éduqué.

L'objectif de chaque cycle d'APSA est fixé par le programme disciplinaire et reprend in extenso le libellé du **niveau de compétence attendue** : aucune modification, transformation de cette compétence n'est autorisée. Différentes étapes marquant la progressivité des apprentissages nécessaires à la construction de la compétence attendue sont envisageables, il est admis de les qualifier de séquences d'enseignement.

Les programmes

Les programmes du collège (2008), de la voie professionnelle (2009) et de la voie générale et technologique (2010) inscrivent l'éducation physique et sportive dans **une logique de continuité et de cohérence sur le cursus scolaire complet**.

Cf. Lettre de rentrée 2011.

Références de ces textes :

- Programme du collège : B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
- Programme de la voie professionnelle : BO Spécial n° 2 du 19 février 2009
- Programme du lycée général et technologique : BO Spécial n°4 du 29 avril 2010

Ces programmes et les fiches ressources par APSA sont consultables sur le site académique EPS.

L'enseignement de la Natation

Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 Enseignement dans les premier et second degrés (BO n°28 du 14 juillet 2011) et ses 3 Annexes

- Cf. Lettre de rentrée 2011.

Le Collège

Organisation

- Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « CollègeEPS » sera adressé pour le **lundi 8 octobre 2012**.
- Deux personnes ressources assurent l'accompagnement technique :
 - Mme RAVERA Françoise : francoise.ravera@ac-corse.fr
 - M. MELA Marc : marc.mela@ac-corse.fr

Programme

- **Objectif prioritaire** : l'acquisition du **premier degré du savoir nager** est également un pré-requis nécessaire à la programmation de cycle de natation longue ou de natation de vitesse. (Cf. partie Natation)

Remontées du logiciel « CollègeEPS » 2011-2012

Lors de l'année scolaire écoulée, **29 collèges** (sur 31) ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps, la programmation des APSA, la validation des niveaux de compétences.

Ce travail indispensable pour la connaissance de l'EPS enseignée dans l'académie a permis de cerner quelques points généraux :

Compétences Propres (CP) : 79 % des collèges (23 sur 29) offrent une programmation recouvrant les 4 CP, et 21 % (6 sur 29) sur 3 CP.

Groupements d'APSA : 24 % des collèges (7 sur 29) offrent les 8 groupements, 38 % (11) au moins 7 groupements et 31 % (9) au moins 6 groupements (1 collège n'offre que 5 groupements et 1 autre que 3 groupements).

APSA : Les programmations d'APSA portent sur 36 APSA : 25 de la liste nationale (seule l'aérobic n'est pas programmée), 6 de la liste académique, 5 APSA d'établissement.

Quelques données particulières :

- Les APSA les plus programmées appartiennent à la CP 4 (52%) suivi de la CP 1 (28%), la CP3 (13 %) et la CP2 (7 %) ;
- Le handball est l'APSA la plus programmée (sur les 36 APSA) dans l'académie (10,7 %) suivie du demi-fond (8,9 %), du tennis de table (8,3 %) et du badminton (7,5 %) ;
- Le savoir nager : 20% des élèves atteignent le niveau 1 et 6% le niveau 2. Le niveau 1 n'est pas atteint pour 2 % des élèves et le niveau est inconnu pour 72%. Ce dernier chiffre est étonnant, lorsque l'on sait que 17 collèges (sur 29), soit 58%, déclarent programmer la « natation de distance ».

La Voie Professionnelle et la Voie Générale et Technologique

Programmes

Les retours (2011-2012) des différents projets pédagogiques disciplinaires témoignent d'une prise en compte du programme 2009 (voie professionnelle) et du programme 2010 (voie GT), essentiellement dans ses contraintes organisationnelles et de choix d'APSA en fonction des CP.

Les étapes à franchir

- Principalement, celle d'une définition plus fine et contextualisée des contenus d'enseignement, des connaissances, capacités et attitudes adaptées au public scolaire de l'établissement.
- Affirmer, notamment, la place des compétences méthodologiques et sociales, plus visible et plus concrète.
- Concentrer les pratiques pédagogiques des deux années de 2° et 1° sur les objectifs du programme et non sur une préparation anticipée à « l'épreuve » de l'examen.

Réforme de la voie GT

Poursuite de la mise en œuvre de la réforme du lycée avec la nouvelle classe de terminale.

Les Examens

Diplôme National du Brevet (DNB)

La **session 2013** sera l'occasion de la mise en œuvre de **nouvelles modalités de certification en EPS**.

Les éléments de la **note de service n° 2012-096 du 22-6-2012 à retenir pour l'évaluation d'un élève** :

- la **notation** s'effectue lors de l'année de 3°,
- l'évaluation s'effectue dans **3 APSA relevant de 3 compétences propres (CP)**,
- un référentiel national d'évaluation présente pour chaque APSA les principes d'élaboration de l'épreuve, les éléments à évaluer indicateurs de compétence, la répartition des points et les degrés d'acquisition du niveau 2 de la compétence attendue
- une APSA maximum peut être choisie sur la liste académique (les 3 APSA peuvent donc appartenir à la liste nationale),
- l'activité établissement ne peut pas être support de l'évaluation pour l'examen,
- un **contrôle adapté** est à envisager pour les élèves en situation de handicap ou inaptes partiels : il porte **au moins sur 2 APSA relevant de 2 CP**. *Cependant, les propositions d'évaluation de ces élèves seront systématiquement soumises à l'inspection pédagogique pour validation et l'adaptation mise en place pourra prendre d'autres formes afin de respecter la nature du handicap ou de l'inaptitude et le parcours scolaire de l'élève.*

Chaque établissement devra formaliser un **protocole d'évaluation** : un modèle type sera adressé et à terme l'application "CollegeEPS" intégrera cette nouvelle réglementation.

Il est à observer que la note d'EPS « de 0 à 20, ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de troisième. Les notes trimestrielles incluent l'ensemble des notes attribuées en EPS, alors que la note du DNB ne prend en compte que les évaluations des trois APSA ».

Il **revient à l'Académie d'arrêter le référentiel académique d'évaluation pour les APSA de la liste académique** dans le respect des contraintes nationales (Cf. Référentiel national d'évaluation) :

- le rappel des compétences attendues de niveau 2,
- la description des principes d'élaboration de l'évaluation,
- la présence de trois indicateurs à évaluer,
- la grille de répartition des points,
- les exemples de possibilité de renseignement d'items du socle commun, leur liste n'étant pas exhaustive.

Rappel de la liste académique :

- CP2 : Randonnée – Voile
- CP3 : Step
- CP4 : Judo - Tennis – Ultimate

Les établissements qui souhaitent retenir l'une ou l'autre de ces APSA académiques doivent formuler une proposition de fiche d'évaluation (Cf. Référentiel national) à l'inspection

pédagogique au plus tard pour le **vendredi 28 septembre 2012**.
Un arbitrage sera effectué si nécessaire avant la validation de la fiche.

Poursuite, pour la session 2013, de l'application de **l'arrêté du 15-7-2009 (BO n° 31 du 29 août 2009)**

Voie
professionnelle

Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes

Le rapport de la session 2012 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques

- Bac Pro : **12,96** (12,44 2011) – Filles 12,36 (12,01) et Garçons 13,35 (12,89)
- CAP-BEP : **12,55** (12,30 2011) – Filles 11,79 (11,42) et Garçons 13,12 (12,90)
- Taux d'inaptitudes totales : Baccalauréat : **7,4%** (6,6%) - CAP-BEP : **6,5%** (7,8%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- Le **taux d'inaptitudes totales**, en hausse en 2012 pour le baccalauréat
- **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen.

Voie générale et
technologique

La **session 2013** du baccalauréat GT est la première session soumise à l'application du nouvel **arrêté du 21 décembre 2011** et de la **circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012**.

▪ Une attention est à porter dès la rentrée afin de mettre à jour les fiches épreuves et prendre en compte la nouvelle contrainte des 3 APSA appartenant à 3 CP.

▪ **Le nouveau référentiel national d'évaluation** (BO spécial n°5 du 19 juillet 2012) est consultable sur le site académique.

Ce référentiel présente les fiches épreuves correspondant aux compétences attendues de **niveau 4** exigible pour l'enseignement commun obligatoire et de **niveau 5** exigible pour l'enseignement facultatif.

Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes

Le rapport de la session 2012 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac GT : **13,77** (13,78 2011) – Filles 13,32 (13,36) et Garçons 14,32 (14,26)
- Taux d'inaptitudes totales : Baccalauréats : **5,6%** (7,5%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- **La moyenne garçons élevée**, toujours très supérieure à la moyenne nationale,
- Le **taux d'inaptitudes totales**, en forte baisse en 2012 pour les baccalauréats,
- **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen.

La journée du sport scolaire est fixée, pour l'année scolaire 2012-2013, au **mercredi 19 septembre 2012**.

L'association
sportive scolaire
d'établissement

Cette journée est **destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local**. Elle contribue ainsi au développement du sport scolaire.

Journée du sport
scolaire

Pour sa troisième édition, elle sera intégrée à l'opération « **Sentez-vous Sport** » qui regroupera pour l'occasion l'ensemble des fédérations sportives.

Chaque association pourra organiser des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous en rapport à ce thème. Il convient de veiller à l'intégration de cette journée dans les différents projets d'école ou d'établissement.

Note de service n°
2012-040 du 9-5-2012
(BO n°20 du 17 mai
2012)

Dans cette perspective, le recteur et le directeur du service régional de l'UNSS de Corse souhaitent que chaque établissement organise un tournoi de sports collectifs dans le programme d'activités de cette journée. Le ou les sports collectifs choisi(s), ainsi que les modalités (catégories d'âges, mixité, jeunes arbitres, jeunes organisateurs, jeunes reporters...) et les règlements de jeu seront à l'initiative des équipes d'animateurs d'AS.

Courrier du DSR UNSS du
11 juin 2012

Concernant le mercredi 19 septembre, **chaque établissement adressera un compte rendu synthétique des actions réalisées, au rectorat et au service de l'UNSS pour le lundi 24 septembre (envoi par mel obligatoire)**

La Formation des enseignants

Accueil des étudiants en MASTER

La préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrit la possibilité de stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité dans le parcours des étudiants de M1 et de M2. (Cf. BO n°34 du 22 septembre 2011- Circulaire 2011-157 du 14 septembre 2011)

- En cas de sollicitation, vous saurez accueillir ces étudiants en formation en répondant au cahier des charges de l'université.
- Périodes de stage

MASTER 1 :

- Stage d'observation : Lundi 11 au Vendredi 15 mars 2013
- Stage de pratique accompagnée : Lundi 25 au vendredi 29 mars 2013

MASTER 2 : Stage de pratique accompagnée

- Jeudi 31 janvier et vendredi 1 février 2013
- Jeudi 21 et vendredi 22 mars 2013

MASTER 2 : Stage en responsabilité

- Lundi 4 au vendredi 15 février 2013
- Lundi 25 au vendredi 29 mars 2013

Formation continue (FC)

La formation est un droit, **l'assiduité** pleine et entière aux stages est un devoir.

Si le suivi de la formation est individuel, la mutualisation des connaissances doit permettre d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein de chaque établissement.

- A l'initiative de Mme Carole Sebben, responsable académique FC EPS, un **blog d'informations** a été créé depuis septembre 2011 :

<http://infostagesficeps2a2b.eklablog.com/>

Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.

Principes d'inscription aux stages :

- Respect de la période d'inscription aux formations (fin le 30 septembre 2012)
- **Quatre vœux** de stage maximum hiérarchisés, parmi :
 - 2 vœux maximum sur 5 académiques (le *lieu académique* dépendra de l'origine des inscrits)
 - 4 vœux maximum sur 4 départementaux (inscription départementale exclusive)
- Si le professeur ne fait que 3 vœux et qu'un stage est annulé, pas de rattrapage sur un stage non demandé a priori

La liste des stages offerts en 2012-2013 est consultable sur GAIA, avec **l'identifiant et le mot de passe de votre boîte à lettres académique**, accès à partir de l'adresse :

<https://id.ac-corse.fr/arenb/>

puis choisir **GAIA Module individuel - privé (Accès depuis internet)**

Les concours de recrutement

Calendrier des épreuves écrites d'admissibilité

CAPEPS externe

- Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique : lundi 26 novembre 2012 de 9 heures à 14 heures.
- Dissertation ou étude de cas sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive : mardi 27 novembre 2012 de 9 heures à 14 heures.

CAPEPS interne

- Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline : lundi 28 janvier 2013 de 9 heures à 13 heures.

Agrégation interne

- Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive : mardi 22 janvier 2013 de 9 heures à 15 heures.
- Composition portant sur les données scientifiques des activités physiques et sportives : mercredi 23 janvier 2013 de 9 heures à 15 heures

Agrégation externe

- Activités physiques sportives et artistiques et civilisations : mercredi 27 mars 2013 de 9 heures à 15 heures.
- Éducation physique et sportive et développement de la personne : jeudi 28 mars 2013 de 9 heures à 16 heures.

Nombre de postes
Session 2013

- A paraître : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Préparation

Responsable de la formation aux concours internes du CAPEPS et de l'agrégation : Mme Céline RAT, professeure agrégée au collège Fesch, Ajaccio.

La formation se déroule principalement à Ajaccio, le samedi, et occasionnellement à Corté.

Les documents d'appui

Objets	Documents	Références
INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulaire académique ➤ Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale ➤ Projet pilote départemental EPS/ASH de la Haute-Corse (mars 2011) 	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 	J.O n° 36 du 12 février 2005
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Décret n° 2006-830 du 11-7-2006	BO n° 29 du 20 juillet 2006
LIVRET PERSONNEL DE COMETENCES	Arrêté du 14-6-2010 Circulaire n°2010-087 du 18-6-2010	BO n°27 du 8 juillet 2010
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences. ▪ Outils pour l'évaluation 	Site EDUSCOL
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
PREPARATION de la RENTREE 2012	Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale	B.O n°26 du 26 juin 2012
	Information des parents (<i>Circulaire 2012-119 du 31 juillet 2012</i>)	BO n°30 du 23 août 2012
PROGRAMMES D'EPS	Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive au collège	B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n°2 du 19 février 2009
	Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique	BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
NATATION	Enseignement dans les premier et second degrés (<i>Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011</i>)	BO n°28 du 14 juillet 2011
EXAMENS EPREUVE D'EPS	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (<i>Arrêté du 15 juillet 2009 – NS 2009-141 du 8 octobre 2009</i>)	BO n° 31 du 27 août 2009 BO n° 42 du 12 novembre 2009
	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive à l'examen des baccalauréats d'enseignement général et technologique (<i>Arrêté du 21 décembre 2011 – Circulaire 2012-093 du 8 juin 2012</i>)	BO n°7 du 16 février 2012 BO spécial n°5 du 19 juillet 2012
	Modalités d'évaluation en éducation physique et sportive au titre du diplôme national du brevet (<i>Note de service 2012-096 du 22 juin 2012</i>) – Référentiel national d'évaluation	BO Spé. n°5 du 19 juillet 2012
FORMATION	Professionnalisation des formations pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement (<i>Circulaire 2011-157 du 14 septembre 2011</i>)	BO n°34 du 22 septembre 2011
INSPECTION	Protocole d'inspection	Site académique

Annexe 1 – Listes nationales et académiques des APSA

Compétences propres à l'EPS	Programme Collège 2008 <u>BO Spécial n°6 du 28 août 2008</u> 26 LN + 6 LA	Programme Voie Pro 2009 <u>BO Spécial n°2 du 19 février 2009</u> 33 LN + 4 LA	Programme Lycée GT 2010 <u>BO Spécial n°4 du 29 avril 2010</u> 31 LN + 4 LA
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Multi bond Relai-Vitesse Natation longue Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse
		Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)
CP2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés (inhabituels) et incertains	Canoe Kayak Course d'orientation Escalade	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage
	Randonnée Voile	Randonnée Voile	Randonnée Voile
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Aérobic Acrosport Gymnastique sportive Gymnastique rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gymnastique au Sol Gym Saut de Cheval Gym rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gym (Sol, BP, BA, BF, P) Gym rythmique Arts du cirque Danse
	Step		
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket Ball Football Handball Rugby Volley Ball Badminton Tennis de table Boxe française Lutte	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo
	Judo Tennis Ultimate	Tennis	Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi		Course en Durée Muscultation Natation en Durée Relaxation Step	Course en Durée Muscultation Natation en Durée Step

NB : dans les cases vertes, les APSA de la liste académique

Annexe 2.1 / Session 2013 des Examens

Baccalauréat général et technologique

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>31 Epreuves Nationales</u> BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP1 : Réaliser une performance mesurable à une échéance donnée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course demi-fond ➤ Course de haies ➤ Course de relai-vitesse ➤ Lancer du disque ➤ Lancer du javelot ➤ Saut en hauteur ➤ Pentabond ➤ Natation de vitesse ➤ Natation de distance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Escalade ➤ Course d'orientation ➤ Natation sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acrosport ➤ Aérobie ➤ Arts du cirque ➤ Danse ➤ Gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre) ➤ Gymnastique rythmique 	
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Basket-ball ➤ Football ➤ Handball ➤ Rugby ➤ Volley-ball ➤ Badminton ➤ Tennis de table ➤ Boxe française ➤ Judo 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tennis
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course en durée ➤ Musculation ➤ Natation en durée ➤ Step 	

Annexe 2.2 / Session 2013 des Examens

CAP-BEP et Baccalauréat Professionnel

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation - Définition des épreuves

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>26 Épreuves</u> B.O n°31 du 27 août 2009	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relai-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course	➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP 2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage	➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP 3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)	
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple	➤ Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step	

Annexe 2.3 / Session 2013 des Examens

Baccalauréats Général et Technologique Liste des épreuves facultatives ponctuelles (MODIFICATION 2013)

Compétences Propres	Liste nationale BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Liste académique
CP1	➤ Natation : 800 m nage libre	
CP2		➤ Escalade ➤ Voile
CP3		
CP4	➤ Judo ➤ Tennis	

Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal (MODIFICATION 2013)

Baccalauréats Général et Technologique BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Baccalauréat Professionnel CAP-BEP BO n°29 du 26 juillet 2007
1. Gymnastique au sol – Tennis de table 2. 3 x 500 mètres – Badminton 3. 3 x 500 mètres – Tennis de table 4. Gymnastique au sol – Badminton 5. Badminton - Sauvetage	- Demi fond et badminton simple - Demi fond et tennis de table simple - Sauvetage et tennis de table simple - Sauvetage et basket-ball - Gymnastique et basket-ball

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)
 sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

Annexe 3 – Contacts académiques

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
IUFM	BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.34.82.20
CRDP	Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr
Equipe d'organisation de la Formation Continue	Responsable académique : ▪ SEBBEN Carole (Collège Porticcio)	
	Responsables de secteur : ▪ Corté - Balagne : GRAZIANI Chjarastella (Collège P.Paoli, Corte) ▪ Bastia : LUCCHETTI Dominique (Lycée G.de Casabianca, Bastia) ▪ Grand Sud : BROSSIER Benoît (Collège Léon Boujot, Porto Vecchio) ▪ Ajaccio : PITOUN David (LP Jules Antonini, Ajaccio)	
	Représentant Université : ▪ BAREL Bernard (Corte)	
EXAMENS EPREUVES PONCTUELLES	<ul style="list-style-type: none"> • 2A : MONDOLONI Jean-Charles, Lycée Fesch, Ajaccio • 2B : ZLOTYKAMIEN Jean, LP F.Scamaroni, Bastia • 2B : MAUREL Pierre, Clg Montesoro, Bastia 	
EPS/ASH	Professeur référent auprès du DASEN de Haute Corse • GUIDI Laure : laure.guidi@ac-corse.fr	
IA TICE EPS	Interlocutrice académique pour les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en EPS • RAVERA Françoise : collège de Lucciana, françoise.ravera@ac-corse.fr	
Webmestre	Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS ▪ Marc MELA : marc.mela@ac-corse.fr	

Pour joindre l'inspection pédagogique Régionale

Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4	alain.costantini@ac-corse.fr
--	--

Annexe 4 - Coordination

A l'attention du professeur coordonnateur EPS de l'établissement

Nom de l'établissement	
Nom du coordonnateur	
Adresse mel professionnelle	
Adresse mel personnelle*	
Téléphone professionnel	
Téléphone personnel*	

(*) : les données personnelles sont facultatives. Si elles étaient renseignées, elles ne seraient pas diffusées en dehors des services compétents.

Ce document renseigné est à adresser par courriel à :

alain.costantini@ac-corse.fr